

Compte rendu de la réunion plénière du Conseil d'orientation stratégique et scientifique de la flotte océanique française

Jeudi 17 janvier 2013

CNRS, 3 rue Michel-Ange, Paris

Personnalités qualifiées

Françoise Gaill	Présidente du COSS,
Moacyr Araujo	Université fédérale du Pernambouque (Recife - Brésil),
Patrick Baraona	Directeur du Pôle mer PACA,
Stéphane Blain	Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer,
Patrick Chevallereau	Secrétaire Général-Adjoint de la Mer,
Antoine Grémare	Professeur université Bordeaux 1.

Présidents des commissions nationales d'évaluation

Viviane Bout-Roumazeilles	CNFH, université de Lille,
Pascal Morin	CNFC, station biologique de Roscoff.

Représentants des directions scientifiques des organismes

Thomas Changeux	IRD,
Pierre Cochonat	Ifremer,
Etienne Ruellan	CNRS-INSU.

Représentant l'ANR

Maurice Héral

Invités permanents

Olivier Lefort	Directeur de l'UMS,
Chantal Quivoron	Directeur-adjoint de l'UMS.

Secrétaire du COSS

Yves Gouriou	IRD.
--------------	------

Invités

Bernard Commère	MESR,
Philippe Lavocat	Conseiller scientifique du Directeur Général pour la Mission « Infrastructures de recherche » Chef du département des grandes infrastructures de recherche (DGRI-S.P.F.C.O-B3.), MESR,
Elisabeth Verges	Directeur scientifique du service environnement, planète- univers (DGRI -S.S.R.I.), MESR.

Excusée

Karin Lochte,	Directeur de l'AWI (Allemagne)
---------------	--------------------------------

Compte-rendu de la 3^{ème} session plénière du COSS

Sommaire

1. Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 15 juin 2012	4
2. Résumé des discussions et décisions des derniers Codir <i>O. Lefort</i>	4
2.1. Codir du 10 juillet 2012	4
2.2. Codir du 14 novembre 2012	4
3. Présentation des calendriers 2013 des navires <i>O. Lefort</i>	4
3.1. Activité des grands navires > 35 m	4
3.2. Activité des navires < 35 m	5
4. Point de situation sur le projet de décret pour les demandes d'autorisation de travaux <i>B. Commère</i>	5
5. Plan d'évolution de la flotte <i>O. Lefort</i>	6
6. Evolution des demandes de campagnes déposées à la CNFH <i>V. Bout-Roumazeilles</i>	8
7. Points divers	10
7.1. Organisation des <i>Journées flotte</i> en 2013 <i>C. Quivoron</i>	10
7.2. Présentation du Programme Mer <i>F. Gail</i>	10
7.3. Les navires de stations <i>P. Morin</i>	11
7.4. Prospective <i>Marion Dufresne</i>	11
7.5. Modifications de la composition de la CNFC <i>P. Morin</i>	11
7.6. Remplacement de K. Lochte	11

1. Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 15 juin 2012

Le compte-rendu de la réunion du 15 juin 2012 est approuvé par le COSS.

2. Résumé des discussions et décisions des derniers Codir *O. Lefort*

Les points discutés lors des deux derniers Codir ont été les suivants :

2.1. Codir du 10 juillet 2012

- ✓ Débat sur le « plan d'évolution de la flotte » à transmettre au MESR,
- ✓ Point sur la programmation 2013,
- ✓ Point sur les postes au sein de l'UMS FOF. Les organismes ont des difficultés à remplir les engagements de la convention de création de l'UMS FOF,
- ✓ Le site de l'UMS FOF est mis en ligne : <http://www.flotteoceanographique.fr/>. Il est en cours de traduction en anglais.

2.2. Codir du 14 novembre 2012

- ✓ Approbation du calendrier 2013, marqué depuis par le talonnage du *Marion-Dufresne*.
- ✓ Point sur le plan d'évolution de la flotte. Transmission au MESR de l'option intermédiaire.

Les comptes-rendus de réunion des Codir ne sont pour l'instant pas rendus publics. Il est important qu'ils le soient. L'accord du Codir devra être obtenu.

3. Présentation des calendriers 2013 des navires *O. Lefort*

3.1. Activité des grands navires > 35 m

Chantal Quivoron fait un exposé exhaustif du talonnage du *Marion-Dufresne*. Le navire est en arrêt technique jusqu'au 27 janvier. La campagne LOGIPEV à partir du 4 février devrait permettre de réaliser toutes les missions liées aux observatoires. Il faut attendre la mise à l'eau du navire avant de valider le fonctionnement des sondeurs scientifiques.

Les calendriers 2013 des navires de l'UMS FOF ont été transmis aux membres du COSS.

Le *Pourquoi Pas ?* aura une activité soutenue avec un arrêt technique important.


L'Atalante aura aussi une activité soutenue, avec seulement 2,5 mois de désarmement.

Thalassa aura une activité modérée : trois campagnes récurrentes ainsi qu'une mission pour le Shom. Les Espagnols n'affréteront plus le navire pour leurs campagnes de prospection halieutique.

Le Suroît a une activité de 6 mois.

Le grand carénage du *Nautilus*, après avis de la commission *ad-hoc*, est repoussé à 2018.

Olivier Lefort note une baisse du nombre de jours d'armements de 200 jours. Le *Marion-Dufresne* a eu une activité scientifique évaluée importante en 2012 (160 jours) par rapport à



2013 (40 jours). F. Gaill note que la faible activité de *Thalassa* et du *Suroît* est inquiétante. O. Lefort indique que *Thalassa* pourrait accroître sa polyvalence (sismique multitrace, SMF) d'autant qu'il est en capacité de mettre en œuvre le ROV, *Victor 6000*. Mais le navire est contraint géographiquement par ses missions dites de service public notamment en halieutique en Atlantique-nord.

3.2. Activité des navires < 35 m

L'*Antea* a été plus demandé et son activité (155 jours) est plus étoffée que les années précédentes, mais ces missions comportent des transits importants vers le Maroc et le Sénégal. Des travaux de stabilisation de ce navire catamaran ont été effectués fin 2012 qui sont de nature à le rendre maintenant plus apte à remplir des missions de recherche par mer difficile.

L'*Alis* a une activité importante (273 jours), mais toutes les campagnes correctement évaluées n'ont pu être programmées en raison du montant de la subvention TGIR versée à l'IRD qui a été diminué.

En Manche-Atlantique, *Côte de la Manche* a une activité de 232 jours et *Gwen Drez* de 161 jours.

En Méditerranée le calendrier du *Thethys II* est pratiquement complet alors que *L'Europe* fonctionnera 185 jours. On note pour ce navire une baisse des demandes des scientifiques ainsi qu'une baisse des journées « essais technologiques ». Est-elle conjoncturelle ?

Pascal Morin relève globalement une diminution des demandes en Manche-Atlantique avec pour facteurs explicatifs principaux :

- ✓ le transfert de campagnes sur le navire de station de l'IUEM, *Albert Lucas*,
- ✓ le vieillissement du *Gwen Drez* et/ou transfert des essais technologiques sur les navires de pêches professionnels,
- ✓ l'impact du ticket modérateur encore appliqué par le CNRS. La diminution du montant de ce ticket, à 10% de sa valeur initiale pour les missions d'enseignement, a eu un effet positif immédiat, puisque de nouveau certaines universités souhaitent programmer des enseignements sur les navires côtiers.

Antoine. Grémare suggère qu'un modèle unique d'attribution du temps-navire, via la CNFC, n'est peut-être pas adapté aux campagnes côtières.

4. Point de situation sur le projet de décret pour les demandes d'autorisation de travaux

B. Commère

Le Secrétariat général à la mer coordonne la rédaction d'un décret sur le régime d'autorisation de travaux pour la recherche scientifique marine. Ce décret permettra de préciser les modalités d'application de la Convention de Montego Bay (1982) dont la finalité est :

- ✓ de favoriser la recherche, menée à des fins pacifiques, sans gêner les autres utilisations de la mer,
- ✓ d'affirmer la souveraineté de l'Etat pour réglementer,
- ✓ d'affirmer le principe de réciprocité, de diffusion des connaissances.

Les premières versions de ce décret ont été transmises au COSS ainsi qu'à l'UMS FOF.

Les membres du COSS et de l'UMS FOF émettent leurs inquiétudes :

- ✓ la substitution d'un régime déclaratif auprès des autorités maritimes à un régime de demande d'autorisation,
- ✓ le projet d'exiger des déclarations d'opération en mer dans des délais supérieurs à la semaine conduira inévitablement à rendre la mise en œuvre des campagnes encore plus compliquée (Cf. Chapitre VI - Article 21) non seulement pour les opérateurs, mais aussi pour les scientifiques. Dans ce projet de réforme, il convient de considérer l'ensemble de la flotte et notamment les navires de station dont les délais de programmation sont courts en raison de leur flexibilité d'utilisation.
- ✓ les modalités de demandes d'autorisation n'étant pas toujours décrites précisément, le texte pourrait laisser trop place à l'interprétation des décideurs.

Patrick Chevallereau et Bernard Commère indiquent que ce décret :

- ✓ ne doit pas être "verrouillant" pour les équipes françaises,
- ✓ mais qu'il a été surtout conçu afin de mieux encadrer les demandes étrangères,
- ✓ l'approbation des calendriers des navires par les conseils d'administration des organismes contribuera à valider les programmes des navires. Les calendriers sont déjà présentés au C.A. de l'Ifremer, ils devront dorénavant être également présentés aux C.A. du CNRS, de l'IPEV et de l'IRD,
- ✓ enfin ce texte n'aborde que des points particuliers qui ne sont pas déjà traités ou réglementés dans d'autres textes (i.e. permis d'exploration minière).

Il est convenu que B. Commère reviendra vers les membres du COSS et de l'UMS FOF pour travailler sur les modalités d'application du décret. Celui-ci devant être plus le reflet des pratiques actuelles que des contraintes supplémentaires pour la communauté scientifique.

5. Plan d'évolution de la flotte

O. Lefort

O. Lefort rappelle que trois scénarios du plan de renouvellement de la flotte ont été construits. Le Codir a choisi de présenter au MESR le scénario intermédiaire pour un montant de 137,8 M€ jusqu'en 2018. Les principales lignes de ce plan sont :

- ✓ le maintien en flotte du *Marion Dufresne* modernisé ;
- ✓ un navire régional de 50/60 mètres « polyvalent » ;
- ✓ l'élargissement des missions de la *Thalassa* ;
- ✓ le remplacement de *Thalia* et *Gwen-Drez* par un navire unique de 35 m ;
- ✓ le remplacement de *L'Astrolabe* par un navire en propriété partagée ;
- ✓ le remplacement des navires de station *Sagitta II* et *Sepia II*, ainsi que la construction d'un navire de station pour la Nouvelle-Calédonie.

Deux remarques sont faites sur ce plan d'évolution :

- ✓ le MESR ne devrait pas être le seul ministère à participer au financement d'une flotte par nature polyvalente ;
- ✓ l'IRD a un problème de financement pour ses navires. Thomas Changeux se fait le porte-parole du directeur des finances de l'IRD. Si les questions suivantes ne trouvent pas de

réponses l'IRD se verra contraint de se séparer de l'Antea dès 2014 : Y-a-t-il de l'activité pour l'Antea ? et dans l'affirmative qui prend en charge financièrement cette activité ?

Philippe Lavocat expose les outils mis en place pour suivre les infrastructures de recherche (IR) et les contraintes budgétaires pluriannuelles auxquelles elles sont soumises :

Un département TGIR est créé au sein du MESR qui aura une vue globale sur toutes les grandes infrastructures de recherche (Synchrotron, Télescopes, Biobanques, Génopole, Activité environnement/Biodiversité, Energie, Sciences humaines et sociales, Calculs scientifiques,...).

Le MESR a mis en place un Comité directeur des TGIR (CD-TGIR) qui a pour mission de préparer les positions et les décisions de la Ministre quant aux participations de la France aux grandes infrastructures, ces décisions sont alors validées lors des réunions interministérielles sur les infrastructures de recherche.

La première réunion du Comité directeur des TGIR a eu lieu le 9 juillet 2012. Il a mis en place un Haut conseil des TGIR (HC-TGIR) qui interagira, entre autres, avec les Alliances et les organismes, et examinera les questions scientifiques stratégiques pluridisciplinaires pour la France.

La feuille de route des I.R. est finalisée et sera diffusée. On distingue 2 catégories d'I.R. suivant le degré d'intervention direct de l'Etat dans la gouvernance :

- ✓ *Les organisations internationales (CERN, ESO, EMBVL...)*
 - ✓ *Les TGIR internationales (ILL, ESRF, XFEL, FAIR, SOLEIL,*
- Remarque : certaines des nouvelles IR seront dotées du statut d'ERIC.*

Les I.R. dans lesquelles l'état français n'est pas directement présent au niveau de la gouvernance sont remis à la gestion des opérateurs de recherche.

Le MAE-E (membre du CD-TGIR) joue un rôle important car il porte la voix officielle de la France devant les autres Etats dans le cas de la mise en place de nouvelles organisations internationales et/ou de nouvelles TGIR internationales. Il est également en charge du pilotage du processus de ratification des engagements internationaux.

Le budget distribué sur l'ensemble des IR en 2011 avoisinerait 600 M€/an. Il est en cours de sécurisation sur le triennal 2013-2015 et serait au mieux maintenu sur le prochain triennal, 2016-2018. C'est à dire hors inflation.

La directive du Premier ministre (début 2013) impose que dans ce budget, même s'il est relativement préservé compte-tenu de la crise, toute nouvelle création d'I.R. doit être accompagnée d'une mesure d'économie au moins équivalente (soit l'arrêt d'une ou d'autres activités de RI)

En ce qui concerne le plan d'évolution de la flotte, celui-ci a été transmis par le MESR lors d'une demande de financement exceptionnel du MESR au Commissariat général aux Investissements (CGI dans le cadre de la mise à jour du Plan d'Investissement d'Avenir). Ce dernier a arbitré favorablement deux demandes :

- ✓ *Une sur le calcul numérique,*

- ✓ *La seconde pour la flotte, avec un arbitrage de 13 M€ fléché sur la modernisation du Marion Dufresne.*

Cet arbitrage n'est pas à la hauteur de ce qui avait été demandé pour la flotte (~50 M€ la première année), ce manque a été mis en avant lors d'un séminaire gouvernemental. Il est donc nécessaire d'écrire une note d'alerte à la ministre sur cette situation, aussi le MESR a besoin du COSS pour l'aider à la rédaction de cette note.

P. Lavocat demande au COSS :

- ✓ *de lui fournir des argumentaires raisonnés susceptibles de pouvoir être efficacement défendus dans un contexte de crise générale. Il est nécessaire de travailler sur un schéma minimal de financement du plan d'évolution de la flotte.*
- ✓ *d'effectuer un travail de fond sur le modèle économique, en gardant la priorité à la recherche et en recherchant des ouvertures y compris internationales.*

Cet exposé suscite des réactions:

Patrick Chevallereau indique qu'en 2013 se tiendra un Comité interministériel de la mer. Il serait judicieux d'insérer la dimension recherche dans le contenu de ce comité. C'est un levier qui peut être important pour la flotte.

Françoise Gaill souligne que le COSS pourrait s'adresser au Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) pour lui exposer les difficultés de la flotte. Le Programme Mer qui vient d'être publié mérite aussi d'être valorisé.

Patrick Baraona constate que la charge de travail pour certains navires de la flotte (activité de l'ordre de 50%) est insuffisante. Il s'interroge aussi pour savoir si les outils recherche sont polyvalents, afin de proposer un accès à la flotte pour les industriels ?

Elisabeth Vergès réaffirme la volonté du MESR de suivre avec attention la question du financement du plan d'évolution de la flotte. La décision du CGI met ne prend en compte que la modernisation du *Marion-Dufresne* ; elle souhaite en conséquence que le COSS fournisse à ce titre un argumentaire précis.

6. Evolution des demandes de campagnes déposées à la CNFH

V. Bout-Roumazeilles

Viviane Bout-Roumazeilles présente, à la demande du COSS, un bilan des demandes de campagnes à la CNFH entre 2003 et 2012. Cette présentation conduit F. Gaill à s'interroger :

- ✓ *Quelle est l'évolution de la pression de la communauté scientifique ?*
- ✓ *Quelle discipline scientifique est actuellement le plus en demande ?*
- ✓ *Quelles sont les facteurs explicatifs de cette évolution constatée ?*

V. Bout-Roumazeilles précise que l'analyse porte sur les demandes de campagnes et non sur les campagnes ayant été évaluées positivement.

Il lui est cependant possible de tirer quelques conclusions à partir de ce bilan :

- ✓ sur une longue période, il est constaté une diminution de la pression des demandes de campagnes scientifiques : de 85 demandes en 2003 à 33 demandes en 2012 (-61%) ;
 - Les géosciences/paléo enregistrent la plus forte baisse : 51 à 12 dossiers (-75%) ;
 - La physique: 17 à 6 dossiers (-65%)
 - La biologie: 14 à 9 dossiers (-36%)
- ✓ Toutefois cette baisse des demandes, si elle est incontestable, doit être mise en perspective :
 - En effet à partir de 2008 la CNFE (structure antérieure) a décidé que les campagnes évaluées en priorité 1 ("P1"), n'avaient plus à soumettre de nouveau un dossier de demande de campagne durant 2 ans si elles ne n'avaient pas été programmées. Cette réforme réglementaire outre une simplification pour les chefs de mission, a provoqué *ipso facto* une chute significative des demandes entre 2008 (69 dossiers) et 2009 (49).
 - En 2010 la CNFH a décidé de porter ce délai à 3 ans si elles n'étaient pas programmées.

Elle rappelle que le maintien du classement "P1" pour 3 ans a été suggéré par le CSTF (structure antérieure à l'actuel COSS). En effet, l'analyse du délai entre l'année de premier classement "P1" et l'année de réalisation de la campagne a montré que près de 90% de campagnes étaient réalisées dans ce délai de 3 ans, ce qui a motivé le passage au maintien à 3 ans du classement P1.

Mise à part la diminution des demandes liées à ce changement réglementaire, diverses hypothèses partagées par la communauté scientifique représentée à la CNFH permettent d'expliquer cette baisse observée. Parmi celles-ci :

- ✓ le problème de plus en plus prégnant du financement,
 - d'une part soit des navires, soit de l'obtention de budgets provenant de l'ANR pour certaines d'entre elles.
 - d'autre part au sein des équipes de recherche et des laboratoires pour, à l'issue de la campagne, réaliser le dépouillement et la valorisation des données acquises ;
- ✓ les délais entre la soumission initiale du dossier et la réalisation de la campagne ;
- ✓ les difficultés d'accès à certaines zones géographiques + coût transits ;
- ✓ l'évolution du fait de cette conjoncture de la stratégie des équipes :
 - par une présélection des dossiers au sein de programmes nationaux ;
 - analyse scientifique de données archivées dans des bases de données;
 - par le regroupement des équipes autour de grands projets.

Les points suivants émergent de la discussion :

- ✓ Les scientifiques vivent l'ensemble du processus (programmation des campagnes, obtention des budgets pour les réaliser et valoriser les données) comme un parcours du combattant. Il devient plus « rentable » en terme de simplicité et rapidité d'accès de s'intégrer à des campagnes étrangères.
- ✓ Des questions surgissent et appellent des réponses pour maintenir la place de la France dans la recherche océanographique mondiale : quel doit-être le modèle économique de la TGIR flotte océanographique adapté à la conjoncture et aux besoins de recherche ? Quels sont les facteurs interdisant cet optimum ? S'agit-il des demandes ou seulement du budget de fonctionnement de la flotte qui serait insuffisant ? La réponse à ces questions impose

- d'avoir une vision globale de la politique de recherche océanographique dont le pays souhaite se doter. Il s'agit d'un préalable avant de connaître le quantum budgétaire nécessaire pour atteindre cette politique.
- ✓ Si les affrètements recherche/industrie peuvent contribuer au fonctionnement de la flotte, ceux-ci ne sont pas extensibles en quantité et que ces affrètements ne bénéficient pas à tous les navires. Par ailleurs les demandes dites de service public diminuent (Extraplac, campagnes halieutiques,...) pour les mêmes raisons budgétaires.
 - ✓ Pour les affrètements, il n'existe pas d'égalité réelle entre les organismes pour générer ces ressources. Il en va de même pour les navires et les outils qui ne peuvent tous être valorisés. Enfin le bénéfice et l'affectation de ces ressources d'affrètement sont très variables selon les organismes.
 - ✓ Le COSS souhaiterait savoir si les scientifiques utilisent suffisamment les possibilités de financement des campagnes par les budgets européens.
 - ✓ A propos de l'ANR
 - Il est constaté qu'elle ne fait plus apparaître les budgets liés aux infrastructures dans les dossiers de réponse aux appels d'offres, afin de ne pas biaiser l'évaluation ;
 - Le COSS émet dans la continuité de ses vœux, qu'un dossier commun à l'ANR et la CNFH en raison de la spécificité de cette TGIR par rapport aux autres.

7. Points divers

7.1. Organisation des Journées flotte en 2013

C. Quivoron

C. Quivoron rappelle que les "Journées flotte" qui se dérouleront les 10 et 11 juin 2013 au centre Ifremer de Brest. Elles seront organisées avec l'appui des services de communication de l'IPEV et l'Ifremer.

A cette occasion se tiendra le 11 juin un COSS élargi où seront invités les partenaires (TAAF, Shom, Marine nationale,...) de la TGIR flotte.

La CNFH est en charge de l'élaboration du programme des exposés et posters scientifiques. Le COSS est bien évidemment invité à ces "Journées flotte".

7.2. Présentation du Programme Mer

F. Gaill

F. Gaill informe le COSS de la constitution au sein de l'Alliance AllEnvi d'un Programme Mer. Le document est disponible sur le site :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-programme-mer-etat-des-lieux-et.html>

Celui-ci : « dresse un état des lieux de la recherche française sur les environnements marins et littoraux, leurs moyens d'étude et les développements technologiques qui s'y rattachent, et identifie les enjeux de connaissance et de politiques publiques correspondants ... Construit autour de quatre piliers thématiques – la connaissance du système mer, l'exploitation durable des ressources marines, la gestion de l'espace côtier marin et le programme d'action pour les Outre-mer français – ce document aborde également deux axes transversaux dédiés aux grandes infrastructures de recherche et à la technologie et la construction navale ... Le Programme Mer constituera ainsi une base de travail pour définir les orientations stratégiques françaises de la recherche en sciences marines au plan national et international. »

7.3. Les navires de stations

P. Morin

P. Morin indique qu'ainsi qu'il avait été décidé lors du COSS du 15 juin 2012 que les comités locaux d'évaluation des campagnes sur les navires de stations ont été constitués en tenant compte des observations qui avaient été formulées. Chaque comité comprend un membre de la CNFC. Il y a un comité par navire de station :

<i>Nereis II</i>	Comité local OSU Banyuls
<i>Planula IV</i>	Comité local OASU Bordeaux
<i>Albert Lucas</i>	Comité local OSU Brest
<i>Antedon II</i>	Comité local OSU Marseille
<i>Néomisys</i>	Comité local OSU Roscoff
<i>Sepia II</i>	Comité Local Station marine de Wimereux

7.4. Prospective *Marion Dufresne*

Les résultats du groupe de travail sur la « Prospective scientifique du *Marion Dufresne* » ont été exposés lors du dernier COSS. Il reste à rédiger le document de synthèse.

F. Gaill propose de rédiger le document avec le soutien de S. Blain.

7.5. Modifications de la composition de la CNFC

P. Morin

A la suite de plusieurs départs, P. Morin soumet une liste de nominations à la CNFC à l'approbation du COSS. Conformément à ses attributions, le COSS approuve la nouvelle composition de la CNFC. La liste des membres de la CNFC est jointe à ce compte-rendu.

7.6. Remplacement de K. Lochte

Karine Lochte, directeur de l'AWI (Allemagne), avait été pressentie, avec son accord, pour participer aux travaux du COSS en qualité de personnalité qualifiée. Mais pour différentes raisons, dont la langue d'usage au COSS, elle n'a pu participer à aucune des réunions.

Le COSS approuve le principe de son remplacement.